

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS - Madame Liliane GUILLOTREAU – Monsieur Didier AVERSENG — Monsieur Serge SOUBRIER – Monsieur Claude PLAUT – Monsieur Amador ESPARZA– Monsieur Denis BASSI – Madame Catherine ILLAC – Monsieur Pascal RAULLET – Madame Sophie BOUSCASSE– Madame Stéphanie CALAS – Monsieur Patrice CAZES

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Hélène BRUNEAU (pouvoir donné à Madame Liliane GUILLOTREAU) – Monsieur Bruno SIRE (pouvoir donné à Monsieur Daniel CALAS) – Madame Delphine ROGER (pouvoir donné à Monsieur Denis BASSI) – Madame Isabelle PAYSAN (pouvoir donné à Monsieur Claude PLAUT) – Monsieur Laurent PLAS (pouvoir donné à Monsieur Patrice CAZES)

Etaient excusés : Madame Alexandra CAMPIGNA – Madame Brigitte RUDELLE

Monsieur Serge SOUBRIER a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 janvier 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2018.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
09/01/2018	1/2018	Marché avec l'entreprise Atout Confort 31 de Gragnague pour la réalisation de travaux d'électricité au foyer rural (remplacement du contacteur) et à l'école (minuterie éclairage extérieur) pour un montant HT de 549,91€
09/01/2018	2/2018	Marché avec l'entreprise Thyssenkrupp Ascenseurs de Toulouse pour la fourniture et le remplacement des batteries du frein de

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

		secours de l'ascenseur de l'EDP pour un montant HT de 180,54€
22/01/2018	3/2018	Marché avec l'entreprise Cougnaud Services de Toulouse pour la location d'un ensemble moduliso de 29,40m ² (vestiaires du terrain de Grands Jeux) pour une durée de 12 mois pour un montant HT de 2 994,40€
26/01/2018	4/2018	Marché avec l'entreprise Pro Urba de Neuilly-sur-Marne pour la fourniture d'un toboggan pour la maison tordue de l'aire de jeux de la place Bellegarde pour un montant HT de 1 029€

Point n°3 : Autorisation de signature de marchés**Délibération n°2018/6 :**

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Maîtrise d'œuvre pour la création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP4 au centre-village
- Entreprise retenue : BECAD Ingénierie de Saint-Jean L'Herm
- Montant de la prestation : 9 280€ HT

Et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Point n°4 : Demandes de subvention

Délibération n°2018/7 : La commune envisage la construction d'un équipement sportif comprenant notamment la création d'un clubhouse, de vestiaires (arbitre et joueurs), de toilettes (arbitre, joueurs et public), d'un bureau/local technique et d'un local de rangement à destination des clubs et écoles de football locaux.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 1 120 000 € HT (hors VRD), dont 120 000 € HT d'honoraires.

Afin de financer ce projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Fédération Française de Football (FFF).

Délibération n°2018/8 : La fréquentation de la ligne HOP ne cesse de croître, notamment du fait de son succès auprès des jeunes lycéens et étudiants. L'arrêt de Gragnague, excentré du centre-village, permet de rejoindre l'agglomération toulousaine rapidement sans détour et

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

c'est un atout. Toutefois, il apparaît indispensable de réaliser des aménagements de sécurité le long de la RD20, voie à grande circulation, afin de garantir la sécurité des usagers de la ligne de bus qui circulent à vélo ou à pied. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la création d'un cheminement doux reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP.

Au regard des difficultés rencontrées pour obtenir la maîtrise foncière de l'emprise du projet, le tracé du cheminement doit être revu pour n'être situé que sur le domaine départemental. Le coût estimatif de ces travaux s'en trouve modifié et s'élève dorénavant à 225 000€ HT dont 12 580€ HT d'honoraires et aléas.

Ce cheminement est la première phase d'un projet pluriannuel qui prévoit deux autres phases :

- phase 2 : création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP à la gare SNCF de Gragnague.
- phase 3 : création d'un cheminement doux reliant la gare SNCF de Gragnague au lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet ci-dessus décrit ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux – phase 1 - approuvés par le Conseil Municipal auprès de l'Etat (DETR, contrat de ruralité, FNADT, DSIL...),
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2/2018.

Délibération n°2018/9 : Au regard des effectifs scolaires prévisionnels de la rentrée 2018/2019, une classe élémentaire serait ouverte à Gragnague en septembre prochain. Il revient à la municipalité d'équiper cette future salle de classe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition du matériel correspondant, à savoir :

- 32 tables, 32 casiers et 32 chaises pour un montant HT de 2 660€ (soit 3 234,34€ TTC)
- 1 climatiseur pour un montant HT de 3 360,55€ (soit 4 032,66€ TTC)
- 1 meuble évier et de la faïence pour la création d'un point d'eau pour un montant HT de 150€ (soit 180€ TTC)

Pour un montant total HT de 6 170,55€ (soit 7 404,66€ TTC).

Point n°5 : Modification du dossier de réalisation de la ZAC

Délibération n°2018/10 : Le dossier de réalisation modificatif n°2 est présenté à l'assemblée délibérante.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

Il doit prendre en compte :

- la mise à jour du plan parcellaire adaptation légère (certaines parcelles ont été regroupées ; d'autres divisées)
- la mise à jour des plans de voirie et réseaux divers et de la notice technique
- la mise à jour du programme des équipements publics externes
- la mise à jour des modalités prévisionnelles de financement et son échéancier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de réalisation modificatif n°2 de la ZAC.

Point n°6 : Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération n°2018/11 : Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Le projet de plan communal de sauvegarde est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le de Plan Communal de Sauvegarde de Gragnague.

Point n°7 : Suppression d'un poste**Délibération n°2018/12 :** Vu l'avis du comité technique,Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer, à compter du 6 mars 2018, le poste suivant : 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) au sein du service « cantine et entretien ».

Le tableau des effectifs au 6 mars 2018 sera ainsi le suivant :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
ADMINISTRATIFS				
Attaché	A	1	1	0
Secrétaire de mairie	A	1	1	1
Adjoint administratif territorial	C	3	3	0
TECHNIQUES				
ASEM principal 2ème classe	C	4	4	3

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint technique territorial	C	7	7	5
TOTAL		17	17	9

Point n°8 : Rétrocession d'une concession funéraire

Délibération n°2018/13 : Vu la demande de Madame Danièle RECARTE sollicitant la rétrocession de la concession funéraire n°245 du plan n°T12, étant précisé que celle-ci a été acquise en septembre 2017, qu'elle est vide de tout corps et libre de tout monument funéraire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession funéraire n°245 du plan n°T12 à la commune et décide que l'intégralité de la redevance versée, à savoir la somme de 180€, sera restituée à Madame Danièle RECARTE.

Point n°9 : Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Délibération n°2018/14 : La commune a le projet de créer un cheminement piétonnier hors chaussée reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 225 000€ HT dont 12 580€ d'honoraires et aléas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux envisagés
- de valider le projet de convention avec le Conseil Départemental
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer la demande de subvention relative à ces travaux ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Le Maire,**
*Daniel CALAS***Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018**Numéro d'ordre des délibérations :**

2018/6	Autorisation de signature marché MOE cheminement
2018/7	Demande de subvention FFF
2018/8	Demande de subvention Etat
2018/9	Demande de subvention Conseil Départemental (matériel)
2018/10	Modification du dossier de réalisation de la ZAC
2018/11	Adoption du Plan Communal de Sauvegarde
2018/12	Suppression d'un poste
2018/13	Rétrocession d'une concession funéraire
2018/14	Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

9 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2018/6 à 2018/14.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
Mardi 30 janvier 2018**

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018**Le Maire,**
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JANVIER 2018 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Pouvoir à Madame Liliane GUILLOTREAU
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Mardi 30 janvier 2018

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

Monsieur Bruno SIRE	Pouvoir à Monsieur Daniel CALAS
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Pouvoir à Monsieur Denis BASSI
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Pouvoir à Monsieur Claude PLAUT
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 janvier 2018

Date de la convocation : 23 janvier 2018

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 1^{er} février 2018

Monsieur Laurent PLAS	Pouvoir à Monsieur Patrice CAZES
Monsieur Patrice CAZES	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17